
[AAP : Comment réduire la teneur en O2 du biométhane sur la chaîne gazière ?](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

15 avril 2022

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

Dans le cadre de l'objectif de verdissement du gaz et de la transition énergétique du système gazier, l'injection de biométhane dans les réseaux de transport et distribution est promue par l'ensemble des opérateurs gaziers.

Le biométhane, tout en étant assimilé gaz naturel, présente des teneurs en O₂ supérieures à celles du gaz naturel. Une certaine quantité d'O₂ est ainsi présente dans le biométhane injecté dans les réseaux des opérateurs de distribution et de transport et est l'objet de dérogations.

Du fait du développement actuel du biométhane, des projets d'injection et de rebours pourraient être concernés à moyen terme par l'absence de dérogation en O₂. Ainsi, pour atteindre les objectifs d'injection de biométhane des opérateurs gaziers, il est nécessaire d'identifier et/ou développer des technologies permettant de maîtriser la teneur en oxygène dans la chaîne gazière.

Appel à projet

Innovation & Transition Énergétique



Comment réduire la teneur en O₂ du biométhane sur la chaîne gazière ?

Prêt pour relever ce défi ? Proposez-nous vos innovations !



storengy



Les opérateurs de réseaux et de stockages GRTgaz, GRDF, Storengy France et Teréga ont joint leurs efforts pour échanger sur un enjeu technique et identifier des solutions opérationnelles innovantes.

Ces solutions pourront s'intégrer au niveau de la production du biogaz et biométhane, à l'injection, sur les réseaux de gaz, voire en amont des clients consommateurs spécifiques qui exigent un faible taux d'O₂.

Autrement dit, un candidat peut proposer une solution déployable à un niveau particulier, ou à plusieurs niveaux de la chaîne, selon son appréciation.

Le traitement de l'O₂ doit permettre de se rapprocher de la teneur cible idéale de 100ppm mol.

Une aide pouvant aller jusqu'à 200k€ sera attribué au(x) lauréat(s) dans le cadre de cet appel à projets.

Attentes des opérateurs

Cet appel à projet doit faciliter la mise en œuvre de nouvelles solutions économiques et performantes de traitement de l'O₂.

Les opérateurs retiendront un ou plusieurs lauréats pour réaliser, en fonction des projets de chacun, des études de faisabilité, des développements, voire essais de la solution en conditions opérationnelles.

Si la solution est satisfaisante et en fonction de la localisation du traitement, le déploiement sera envisagé (sur plusieurs dizaines de sites de production de biogaz et/ou sur plusieurs dizaines de postes d'injection et rebours, en amont d'une dizaine de sites sensibles).

Planning cible : les solutions pourront être déployées à partir de 2024.

Les solutions recherchées doivent avoir un TRL entre 4 et 9, ainsi qu'un impact environnemental modéré.

Inscription & Calendrier

? 15 avril 2022 : Clôture de candidature et première analyse interne

? 20 juin 2022 : Passage en jury

Invitation des sociétés nominées à présenter leur offre auprès de la direction de GRTgaz

? 8 juillet 2022 : Clôture de l'appel à projet

Annonce du lauréat et clôture de l'appel à projet, contractualisation et démarrage du projet

JE SOUHAITE PRESENTER MA SOLUTION

Pour toute information : Sophie Malbé - Déléguée Générale du Club Open Innovation

Tel: 06 67 80 06 08 - s.malbe@clubopeninnovation.fr

[Pour recevoir d'autres appels à projets et les actualités du Club Open Innovation, inscrivez-vous !](#)

CLUB OPEN INNOVATION

PARIS&CO



Pour retrouver toutes nos activités ou nous suivre : clubopeninnovation.parisandco.paris

157 boulevard MacDonald, 75019 Paris

Cet email est envoyé à d.feron@grand-lille.cci.fr, [cliquez ici pour se désabonner.](#)

PARIS&CO

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Hauts-de-France](#)